

QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
HAVRE-SAINT-PIERRE

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES tenue au centre administratif de la commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, le lundi 20 février 2017 à 19h00.

SONT PRÉSENTS : les commissaires monsieur Tony Desjardins, vice-président, madame Léona Boudreau, madame Nathalie Bernier, madame Réjeanne Landry, monsieur Jean-Yves Richard, monsieur André Thériault, monsieur Henry Bond et les commissaires-parents madame Sonia Richard, madame Gina Boudreau et madame Chantale Tanguay.

SONT AUSSI PRÉSENTS : le directeur général monsieur Marius Richard, le directeur des services financiers monsieur Daniel Vigneault et le directeur des services de l'enseignement monsieur Mario Cyr.

EST ABSENT : le commissaire monsieur Jean Parisée, président.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. **PROCÈS-VERBAL:**
 - 2,1 Acceptation du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2017
 - 2,2 Suivi
3. **DIRECTION GÉNÉRALE:**
 - 3,1 Dépôt du rapport annuel 2015-2016
 - 3,2 Délégué officiel à la Société GRICS
 - 3,3 Secondaire en spectacle 2017-2018 et 2018-2019
 - 3,4 Information
4. **DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS:**
 - 4,1 Information
5. **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES:**
 - 5,1 Adoption du calendrier scolaire 2017-2018
 - 5,2 Information
6. **DIRECTION DES FINANCES DE L'ÉQUIPEMENT ET DU TRANSPORT:**
 - 6,1 Autorisation de soumission pour la location d'une Berline pour le transport scolaire
 - 6,2 Amendement à la résolution CC-3122-2017
 - 6,3 Amendement à la résolution CC-3123-2017
 - 6,4 Amendement à la résolution CC-3124-2017
 - 6,5 Acceptation du plus bas soumissionnaire pour le projet «Fenêtres et parement école Lestrat phase 2»
 - 6,6 Acceptation du plus bas soumissionnaire pour le projet «Remplacement du plancher de bois franc gymnase école Monseigneur-Labrie»
 - 6,7 Acceptation du plus bas soumissionnaire pour le projet «Réfection de la toiture bloc B école Saint-François-d'Assise»
 - 6,8 Acceptation du plus bas soumissionnaire pour le projet «Portes, fenêtres et toiture école Notre-Dame-des-Anges»

6,9 Acceptation du plus bas soumissionnaire dans le cadre du programme d'accessibilité aux immeubles pour le centre administratif et l'école Monseigneur-Labrie

6,10 Acceptation du plus bas soumissionnaire dans le cadre du programme d'accessibilité aux immeubles pour les écoles Saint-François-d'Assise et Notre-Dame-des-Anges

6,11 Information

7. **AFFAIRES DIVERSES:**

7,1 _____

7,2 _____

7,3 _____

8. **POINTS DES COMMISSAIRES**

8,1 Modification au calendrier des rencontres du conseil des commissaires

8,2 _____

8,3 _____

9. Correspondance

10. Questions des membres

11. Questions de l'assemblée

12. Levée de la réunion

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point 7.1.

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU 16 JANVIER 2017**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Sonia Richard et résolu unanimement que le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2017 soit accepté tel qu'il apparaît au livre des délibérations.

DÉLÉGUÉ OFFICIEL À LA SOCIÉTÉ GRICS

Considérant que la Commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nathalie Bernier et résolu unanimement que monsieur Marius Richard, en sa qualité de directeur général, soit et est par la présente nommé délégué officiel de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, à toute Assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents; qu'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, monsieur Mario Cyr soit et est par la présente nommé délégué officiel substitut à toute Assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;

Que la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'Assemblée générale de la Société GRICS.

SECONDAIRE EN SPECTACLE 2017-2018 ET 2018-2019

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Henry bond et résolu unanimement que la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord accepte de contribuer financièrement pour la somme de 2 500,00\$, au projet du comité «Secondaire en spectacle» présenté par l'Unité régionale Loisir et Sport Côte-Nord, et ce, pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019.

ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur André Thériault et résolu unanimement que la commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord adopte le calendrier scolaire 2017-2018 tel que présenté en annexe.

**AUTORISATION DE SOUMISSION POUR LA LOCATION
D'UNE BERLINE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord autorise le directeur des ressources financières et matérielles, monsieur Daniel Vigneault, à aller en appel d'offre pour la location d'une Berline pour le transport scolaire à Rivière-au-Tonnerre et à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme.

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION CC-3122-2017

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Léona Boudreau et résolu unanimement d'amender la résolution CC-3122-2017 en ajoutant le nom du soumissionnaire ainsi que le montant du contrat alloué soit :

Entrepreneur : DMG architecture

Montant : 10 462,73\$ incluant les taxes

Ouverture des soumissions le 2 février 2017.

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION CC-3123-2017**RÉSOLUTION No. CC-3133-2017**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Henry Bond et résolu unanimement d'amender la résolution CC-3123-2017 en ajoutant le nom du soumissionnaire ainsi que le montant du contrat alloué soit :

Entrepreneur : DMG architecture
Montant : 18 396,00\$ incluant les taxes
Ouverture des soumissions le 2 février 2017.

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION CC-3124-2017**RÉSOLUTION No. CC-3134-2017**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Réjeanne Landry et résolu unanimement d'amender la résolution CC-3124-2017 en ajoutant le nom du soumissionnaire ainsi que le montant du contrat alloué soit :

Entrepreneur : DMG architecture
Montant : 12 417,30\$ incluant les taxes
Ouverture des soumissions le 2 février 2017.

ACCEPTATION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE POUR LE PROJET**«FENÊTRES ET PAREMENT ÉCOLE LESTRAT PHASE II»****RÉSOLUTION No. CC-3135-2017**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur André Thériault et résolu unanimement que la Commission scolaire autorise le directeur général, monsieur Marius Richard, et le président, monsieur Jean Parisée, à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la soumission suivante : «Fenêtres et parement école Lestrat Phase II».

ACCEPTATION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE POUR LE**PROJET «REPLACEMENT DU PLANCHER DE BOIS FRANC
GYMNASE ÉCOLE MONSEIGNEUR-LABRIE»****RÉSOLUTION No. CC-3136-2017**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Léona Boudreau et résolu unanimement que la Commission scolaire autorise le directeur général, monsieur Marius Richard, et le président, monsieur Jean Parisée, à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la soumission suivante : «Remplacement du plancher de bois franc gymnase école Monseigneur-Labrie».

ACCEPTATION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE POUR LE PROJET**«RÉFECTION DE LA TOITURE BLOC B ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE»****RÉSOLUTION No. CC-3137-2017**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantale Tanguay et résolu unanimement que la Commission scolaire autorise le directeur général, monsieur Marius Richard, et le président, monsieur Jean Parisée, à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la soumission suivante : «Réfection de la toiture bloc B école Saint-François-d'Assise».

ACCEPTATION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE POUR LE**PROJET «PORTES, FENÊTRES, PAREMENTS ET
TOITURE ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ANGES»****RÉSOLUTION No. CC-3138-2017**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Réjeanne Landry et résolu unanimement que la Commission scolaire autorise le directeur général, monsieur Marius Richard, et le président, monsieur Jean Parisée, à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la soumission suivante : «Portes, fenêtres, parements et toiture école Notre-Dame-des-Anges».

**ACCEPTATION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES POUR
LE CENTRE ADMINISTRATIF ET L'ÉCOLE MONSEIGNEUR-LABRIE**

RÉSOLUTION No. CC-3139-2017

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Léona Boudreau et résolu unanimement que la Commission scolaire autorise le directeur général, monsieur Marius Richard, et le président, monsieur Jean Parisée, à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, dans le cadre du programme d'accessibilité aux immeubles pour le centre administratif et l'école Monseigneur-Labrie.

**ACCEPTATION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES POUR LES ÉCOLES
SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE ET NOTRE-DAME-DES-ANGES**

RÉSOLUTION No. CC-3140-2017

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que la Commission scolaire autorise le directeur général, monsieur Marius Richard, et le président, monsieur Jean Parisée, à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, dans le cadre du programme d'accessibilité aux immeubles pour les écoles Saint-François-d'Assise et Notre-Dame-des-Anges.

ACTION COLLECTIVE «FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS»

RÉSOLUTION No. CC-3141-2017

CONSIDÉRANT que le 9 juillet 2013, la Commission scolaire s'est vue signifier une «*Requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour être représentant*»;

CONSIDÉRANT que le 6 décembre 2016, l'Honorable juge Carl Lachance de la Cour supérieure autorisait l'action collective;

CONSIDÉRANT qu'une «*Requête pour permission d'appeler*» sera présentée devant la Cour d'appel le 11 avril 2017;

CONSIDÉRANT que ce recours vise l'ensemble des frais assumés par les parents, tuteurs ou ayants droit;

CONSIDÉRANT que l'assureur a accepté d'assumer les frais de défense de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la position de l'assureur niant couverture quant à l'obligation d'indemniser les victimes dans le cas d'une éventuelle condamnation de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a mandaté un avocat pour obtenir une opinion juridique quant au bien-fondé de la position de l'assureur;

CONSIDÉRANT les sommes en jeu pour la Commission scolaire eu égard à la non couverture par les assureurs;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général et du secrétaire général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Henry Bond et résolu unanimement :

- De contester la «*Demande introductive de l'instance en action collective*»;
- D'entériner les actions prises par la Direction générale;
- De demander au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'être autorisé :
 - À prendre une partie du surplus accumulé par la Commission scolaire pour payer une éventuelle condamnation ou un éventuel règlement hors cours;
 - D'autoriser la Commission scolaire à faire un déficit dans le cadre d'une éventuelle condamnation ou un éventuel règlement hors cours.

INFORMATIONS

3.1 Monsieur Marius Richard présente le rapport annuel et résume certains points des plus importants soit : la qualité du bilan financier, Le taux de diplomation, la réussite des élèves aux examens du Ministère, la réussite des élèves autochtones, le taux de décrochage et la situation de la violence dans les écoles.

Il souligne l'excellent travail accompli par l'ensemble du personnel de la Commission scolaire.

4.1 Monsieur Mario Cyr informe les membres du conseil des commissaires que la tournée des écoles afin de recueillir les besoins en organisation scolaire 2017-2018 débute cette semaine.

8.1 La prochaine rencontre du conseil des commissaires prévue le lundi de Pâques soit le 17 avril prochain est déplacée au 10 avril, cette rencontre se tiendra à Longue-Pointe-de-Mingan.

CORRESPONDANCE

Le directeur général informe le conseil des commissaires de la correspondance suivante :

- Demande d'accès à l'information (4)
- Municipalité de Havre-Saint-Pierre
- FCPQ
- FCSQ
- MÉES
- Lettre d'un parent concernant le transport scolaire

LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution No. CC-3142-2017

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que la réunion soit levée à 19h29.

Jean Parisée, président

Mario Cyr, secrétaire général